



Champs réservés à l'association

Garde Choisie : **MATIN** **APRES-MIDI** **MERCREDI SANS REPAS** **MERCREDI AVEC REPAS** **MERCREDI AVEC REPAS JUSQU'A 14h**

Paiement choisi : **Règlement début mois** **En totalité**

Dossier complet : **OUI** **NON** pièces manquantes : **Assurance** **Vaccins** **Photo** **Attestation du Quotient Familial**

Discipline choisie : **ROLLER (Mirza Roller Club)**

Garderie périscolaire (Enfants de 6 à 11 ans) – Fiche d'inscription

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

filles garçons

Ecole fréquentée :

Classe :

Nom du responsable légal :

Prénom :

Tel domicile :

Tel portable père :

Tel professionnel :

Tel portable mère :

Adresse :

Mail :

Employeur / profession père :

Employeur / profession mère :

Renseignements particuliers concernant l'enfant :

(traitement médical longue durée, contre indications, allergies, autres ...)

N° Allocataire CAF : (à fournir impérativement)

J'autorise, je n'autorise pas les responsables de l'association L.R.S.G., en cas d'urgence à conduire mon enfant chez un médecin ou à l'hôpital par le service des pompiers ou du SAMU.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

J'autorise, je n'autorise pas mon enfant à participer à toute les activités de l'association L.R.S.G., telles que piscine, baignade, plage, balade, spectacle sortie ou autre.

J'ai bien noté que les déplacements se font par car ou voitures particulières.

J'autorise, je n'autorise pas l'association L.R.S.G. à filmer ou photographier mon enfant et publier les images dans le cadre des activités liées à la garde péri-éducative.

Je soussigné(e)certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

Garderie périscolaire (pour les 6-11 ans) - Contrat d'engagement

Je soussigné(e) inscrit le ou les enfant(s) à la garderie périscolaire organisée par la Ligue Roller & Skateboard Guyane pour l'année scolaire dans sa totalité. Le lieu d'accueil de la garderie périscolaire sera l'école Edmard Malacarnet (Activités et jeux divers et variés). Le Skatepark Municipal de Mirza sera le lieu principal des activités sportives. Les tarifs sont à choisir en fonction de votre Quotient Familial, il faudra nous fournir une attestation CAF pour justifier le montant choisi.

Forfait annuel basé sur 35 semaines d'école, mensualisé sur 10 mois	Quotient Familial inférieur à 400€	Quotient Familial entre 400€ et 800 €	Quotient Familial supérieur à 800€
1) Matinée Péri-éducative (tous les jours de 6h45 à 7h50) : Les 4 matinées / semaine	10 mois x 30 = 300€	10 mois x 40 = 400€	10 mois x 50 = 500€
2) Après Midi Péri-éducative (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00) : Les 4 après-midis / semaine	10 mois x 45 = 450€	10 mois x 55 = 550€	10 mois x 65 = 650€
3) Matin et Après-Midi Péri-éducatives (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h45 à 7h50 et de 16h00 à 18h00) : Les 4 matinées / semaine et Les 4 après-midis / semaine	10 mois x 65 = 650€	10 mois x 85 = 850€	10 mois x 105 = 1050€
4) Mercredi Péri-éducative (mercredi de 6h45 à 18h00) : Les mercredis journée avec repas	10 mois x 100 = 1000€	10 mois x 115€ = 1150€	10 mois x 125€ = 1250€
5) Mercredi Péri-éducative (mercredi de 6h45 à 13h00) : Les mercredis matin sans repas	10 mois x 40 = 400€	10 mois x 50 = 500€	10 mois x 60€ = 600€
6) Mercredi Péri-éducative (mercredi de 6h45 à 14h00) : Les mercredis matin avec repas	10 mois x 70 = 700€	10 mois x 80 = 800€	10 mois x 90€ = 900€

Il y a **90€ de frais inclus dans les tarifs 2, 3 et 4**, qui sont l'inscription au Mirza Roller Club. Il vous faudra remplir une fiche d'inscription du club. **Cette inscription est obligatoire** et vous donne accès aux activités du club en dehors des activités péri-éducatives (samedi, dimanche et vacances). Cela comprend aussi la mise à disposition de matériel (roller, casque, protections), ainsi vous n'avez pas besoin d'acheter de matériel ou de faire transporter son matériel par l'enfant.

Choix du mode de règlement :

Mensualisation sur 10 mois de septembre à juin
par virement **avant le 15 de chaque mois**
par prélèvement automatique sur Hello Asso

Dates des paiements : 1..... 2..... 3..... 4..... 5.....
6..... 7..... 8..... 9..... 10.....

Virement en intégralité à l'inscription.

* Une remise supplémentaire de 10% pourra être accordée à partir du 3^{ème} enfant.

Fait à le

Signature du responsable légal :

Article 1 - FORMALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription annuelle est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis.

Les **pièces à fournir** pour l'inscription d'un enfant :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- Le contrat d'engagement
- Un certificat médical (- de 1 an) si inscription en club
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Le numéro allocataire CAF
- La photocopie des vaccinations (carnet de santé)
- 1 photo
- Une copie du règlement intérieur signé
- Une attestation du Quotient Familial

Article 2 - FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire accueille les enfants de **6 ans à 11 ans**.

L'encadrement est assuré par une équipe d'**animateurs professionnels**.

Pour les matins et les après-midis, il est recommandé aux parents de prévoir un petit goûter.

Les objets précieux, argent, smartphones, etc. ne sont pas interdits mais déconseillés. Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'école Malacarnet et du Skatepark Municipal de Mirza.

En cas de fièvre, douleur, ou autres symptômes inquiétants, les parents seront systématiquement prévenus.

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sans prescription médicale.

Article 3 - HORAIRES

- La garderie périscolaire est ouverte du lundi au vendredi en période scolaire.
- La garderie périscolaire est ouverte de **16h00 à 18h00**, l'accueil du matin se fait entre **6h45 et 7h50**. Le mercredi, la garde est ouverte de **6h45 à 13h00 (possibilité de garde sans repas de 6h45 à 13h00)**
- La garderie périscolaire ferme ses portes à 18h. En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.
- **Tout retard entraînera une pénalité financière au profit de l'animateur en charge de votre enfant : 5€ par demi-heure de retard à remettre directement à l'animateur resté avec votre enfant.**
- En cas de grève dans l'éducation nationale, l'accueil restera ouvert aux enfants aux horaires normaux si les familles peuvent les déposer.
- En cas de mouvement social, grève ou blocus dont nous ne sommes pas responsables, l'association n'ouvrira ses portes que si les conditions permettent un accueil convenable.

Article 4 - RESPONSABILITE

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Une **assurance Responsabilité Civile** couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents.

L'assurance de la garderie périscolaire complète celle souscrite par les parents.

L'association est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

En cas d'accident survenu à l'enfant, si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, l'association interviendra selon les instructions qui auront été portées sur la fiche sanitaire.

Un enfant ne pourra repartir « seul ou accompagné d'un autre mineur » de la garderie périscolaire, sauf autorisation écrite des parents.

Article 5 - FACTURATION ET ABSENCES

La facturation est établie suivant le contrat d'engagement remis par la famille.

3 modes de règlement sont proposés :

- Mensualisation sur 10 mois de septembre à juin par paiement par virement ou prélèvement automatique sur Hello Asso.

Le paiement des mensualités s'effectue en début de mois.

Intégralité encaissée à l'inscription.

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas d'absence. Si un motif grave (longue maladie, décès, déménagement) empêche l'enfant de venir, il sera procédé à un remboursement sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical, de décès, justificatif de domicile).

Article 6 - RENVOI

La direction se réserve le droit d'exclure un enfant, notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline notoire, violence, incivilité, ...
- Retard important ou répétitif dans le paiement des sommes dues,
- Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- Refus des parents d'accepter le présent règlement.

L'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Le seul fait d'inscrire un enfant à la garderie périscolaire constitue, pour les parents, une acceptation de ce règlement qui leur sera remis et qui sera également affiché dans les locaux.

Fait à , le

Signature du responsable légal :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____ GARÇON FILLE

VACCINS OBLIGATOIRES	Dates des derniers rappels	VACCINS RECOMMANDÉS	dates
DT polio ou autres		Hépatite B	
BCG		Rubéole oreillons rougeole (R.O.R)	
Fièvre jaune		Coqueluche	

L'enfant suit-il un **traitement médical longue durée** ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	oui	non	VARICELLE	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
SCARLATINE	oui	non	COQUELUCHE	oui	non
ROUGEOLE	oui	non	OREILLONS	oui	non
ASTHME	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non			

ALLERGIES :

MÉDICAMENTEUSES oui non ALIMENTAIRES oui non

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE),.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du Centre de Loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : _____ Signature du responsable légal : _____

Service clientèle : +33 (0) 1 73 600 634
Service clientèle : +32 (0) 2 290 56 14
Devise : EUR

Date: 18/02/2021

LIGUE ROLLER & SKATEBOARD GUYANE
11 IMPASSE MIRZA
97300 CAYENNE
France

Le relevé IBAN est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, paiements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IBAN	IBAN		Code BIC	
	FR7625733000010000002991107		PSSSFR22XXX	
Titulaire	Banque	Guichet	N° de compte	Clé
	25733	00001	00000029911	07
Domiciliation	LIGUE ROLLER & SKATEBOARD GUYANE		11 IMPASSE MIRZA 97300 CAYENNE France	
	PPS EU		BOULEVARD DU SOUVERAIN 165 1160 BRUXELLES Belgique	

Les virements SEPA sont acceptés. Les virements SWIFT sont rejetés.